

PROCES-VERBAL
de la séance du Conseil communal
du mercredi 6 mai 2015

N° 38 / 2011 - 2016

Présidence de M. Yvan Christinet

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

10 sont absents,

89 **sont présents,**

1 conseillère supplémentaire sera présente dès le point 4 de l'ordre du jour, après son assermentation.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers absents (**excusés**) :

Tobias BARBLAN, Frederico DA CAMARA NERY, Rémy DELALANDE, Elodie DI VIRGILIO DA ROCHA, Cédric FAVRE, Anne-Claire GIVEL FUCHS, Rémy HLAVAC, Fida KAWKABANI, Ilda MARTIN

Conseillères et conseillers absents (**non excusés**) :

Valérie MERINO DE TIEDRA

Le Président ajoute 3 points à l'ordre du jour reçu par les membres du Conseil communal :

- **Point 3 (nouveau) : démission d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM**
- **Point 6 (nouveau) : Nomination d'une déléguée du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM**
- **Point 12 (nouveau) : Motion Christian Hugonnet "Repenser le fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables" - Dépôt**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2015.
2. Démission d'un Conseiller communal membre de la Commission de gestion
3. Démission d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM
4. Assermentation d'une Conseillère communale
5. Nomination d'un membre à la Commission de gestion
6. Communications du Bureau.
7. Nomination d'une déléguée du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM.
8. Communications de la Municipalité.
9. Nomination de la commission chargée de l'étude de la modification des statuts de l'ARASMAC. (VER)
10. Préavis de la Municipalité :
 - N° 26/5.15 Demande d'un crédit de CHF 744'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surface, routiers, sportifs, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement du Parc des Sports et la création d'un centre aquatique; (SPI)
 - N° 28/5.15 Demande d'un crédit de CHF 785'000.00 pour le remplacement de tunnels et pour l'optimisation énergétique de l'établissement horticole (UDC)
 - N° 29/5.15 Règlement – tarif des frais perçus par la commission de recours en matière de taxes et impôts (SPI)
11. Rapports de commissions :
 - N° 16/4.15 Modification du Fonds d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables – Reprise de la discussion
 - N° 2/5.15 Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour la mise en place d'un processus de gestion de crise et d'une cellule de crise lors d'événements majeurs
12. Motion Christian Hugonnet "Repenser le fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables" - Dépôt
13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens.
14. Questions, vœux et divers.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

DOCUMENTS EN MAIN DES CONSEILLERS

1. Procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2015

2. Communications de la Municipalité

N° 27/5.15 Analyse 2014 de la statistique policière vaudoise de la criminalité pour le secteur de Morges

3. Préavis de la Municipalité :

N° 26/5.15 *Infrastructures, énergies et espaces publics & Aménagement du territoire et développement durable*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 744'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surface, routiers, sportifs, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement du Parc des Sports et la création d'un centre aquatique

N° 28/5.15 *Infrastructures, énergies et espaces publics*

Objet : Demande d'un crédit de CHF 785'000.00 pour le remplacement de tunnels et pour l'optimisation énergétique de l'établissement horticole

N° 29/5.15 *Administration générale, culture et relations extérieures & Finances et promotion économique*

Objet : Règlement – tarif des frais perçus par la commission de recours en matière de taxes et impôts

3. Rapports de commissions :

N° 16/4.15 Modification du Fonds d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables – Reprise de la discussion

N° 2/5.15 Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour la mise en place d'un processus de gestion de crise et d'une cellule de crise lors d'événements majeurs

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2014

Le Président annonce qu'un Conseiller communal l'a informé que des coquilles se sont glissées dans le dernier procès-verbal. Celui-ci sera relu et corrigé avant sa mise en ligne.

Le secrétaire annonce que M. Nicola Lofoco était excusé et non absent.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. Démission d'un Conseiller communal membre de la Commission de gestion

Le Président a reçu la démission de M. Roland Russi, du Groupe des Socialistes, POP et indépendants, dont il donne lecture.

M. Russi est entré au Conseil communal en 2013. Il a participé à 12 commissions ad hoc et a été membre de la Commission de gestion 2013 et 2014.

3. Démission d'un délégué du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM

Le Président a reçu la démission de M. Pascal Gemperli, du Groupe des Verts, dont il donne lecture.

4. Assermentation d'une Conseillère communale

Dans sa séance ordinaire du 27 mai, le Bureau a élu Mme Fineke Ouwehand de la liste complémentaire des Socialistes, POP et indépendants en remplacement de M. Roland Russi, démissionnaire.

La nouvelle Conseillère communale est conduite par l'huissier devant l'assemblée et assermenté selon la loi et la coutume.

5. Nomination d'un membre à la Commission de gestion

Suite à la démission de Roland Russi, une place est vacante à la Commission de gestion.

Au nom du Groupe des Socialistes, POP et indépendants, **Mme Maria Grazia VELINI** propose la candidature de Mme Giuseppina Bieri.

Le Président constate qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à repourvoir. Mme Bieri est donc élue tacitement.

6 Nomination d'une déléguée du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'ERM

Suite à la démission de Pascal Gemperli, une place est vacante au Conseil intercommunal de l'ERM.

Le Président rappelle que les délégués à l'ERM ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil communal.

Au nom du Groupe des Verts, **Mme Laurence LAMBERT CAVERSACCIO** propose la candidature de Mme Mélanie Studer.

Le Président constate qu'il n'y a pas plus de candidats que de postes à pourvoir. Mme Studer est donc élue tacitement.

7. Communications du Bureau

Le Président annonce les votations du 14 juin prochain.

Il informe également que les deux prochaines séances du Conseil communal auront lieu à la Longeraie

8. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce qu'en plus de la communication écrite, M. le Municipal Eric Zuger fera une présentation des comptes 2014.

Le résultat général montre un bénéfice de CHF 1,6 millions.

Ce résultat s'explique notamment par la péréquation financière qui a rapporté à Morges CHF 3,3 millions et l'augmentation de CHF 2,4 millions des recettes fiscales.

Il est à noter une baisse des charges de fonctionnement. Une provision a été effectuée car, en 2014, une péréquation moins bénéfique est à prévoir.

Les charges sont supérieures de CHF 8,3 millions par rapport au budget, alors que les recettes sont supérieures de CHF 12,1 millions.

Au niveau des participations intercommunales, la facture pour les transports publics a augmenté de CHF 500'000.00 résultant de l'introduction d'une comptabilité analytique aux TPM suite à un contrôle effectué par l'OFT.

La péréquation étant plus basse, la facture sociale s'en trouve également impactée de manière positive. Un rattrapage est à prévoir pour l'année 2014.

La dette a diminué en 2014. Les intérêts de celle-ci ont passé de CHF 5 millions, il a 15 ans à CHF 1 million aujourd'hui. Le taux a passé de 5,47% à 1,79% durant cette même période.

L'évolution des recettes fiscales par rapport aux recettes globales est en diminution à long terme, mais stable cette dernière année, ceci pouvant être dû à l'introduction de taxes.

Le point d'impôt a augmenté à CHF 685'000.00 en 2014. Les recettes fiscales représentent environ CHF 47 millions.

9. Nomination de la commission chargée de l'étude de la modification des statuts de l'ARASMAC

Présidence : Groupe des Verts

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Philippe BECK	Pierre Marc BURNAND	Stéphane DEWARRAT
Aline DUPONTET	Lucie ROCHAT	Maria Grazia VELINI
Joseph WEISSEN		

M. Jacques-Alain DUFAUX regrette que l'information ne soit pas parvenue aux Groupes lors de la séance de préparation du lundi.

Le Président reconnaît avoir tardé à envoyer les informations aux Groupes. Il pensait que ces documents faisaient partie des documents transmis aux Conseillers communaux.

M. Pierre Marc BURNAND annonce son absence à cette commission en raison de sa participation à une séance de la commission chargée de l'étude de nouveau Règlement du Conseil communal.

M. Charles DIZERENS s'étonne que l'on puisse nommer une commission alors que les membres du Conseil n'ont pas reçu le préavis.

Mme la Municipale Sylvie PODIO explique qu'il ne s'agit pas d'un préavis, mais que la nouvelle Loi sur les Communes impose aux Conseils communaux de faire un rapport à la Municipalité qui doit ensuite préavisier auprès du Comité directeur de l'ARASMAC qui, au final, fera un préavis.

L'ARASMAC n'a pas expliqué cette procédure et un certain flou s'en est suivi. Cela a été recadré par Mme la Préfète.

Mme Maria Grazia VELINI déclare que 2 membres du Groupe SPI seront également absents lors de cette séance et demande s'il n'est pas possible de modifier la date de la séance malgré tout.

M. Jean-Hugues BUSSLINGER se demande comment on fait les autres communes qui se sont déjà prononcées. Les documents ne sont pas parvenus aux Groupe et, selon lui, la date de la séance n'a pas été communiquée pour la séance de Groupe.

Il propose que le Président réunisse les membres de la commission à l'issue de la séance pour trouver une nouvelle date, dont l'ARASMAC se satisfera, l'erreur n'étant pas du ressort du Conseil communal.

Il est d'ailleurs pour l'instant impossible de se prononcer sur l'impact et la quantité de travail induits par ces changements de statuts.

Mme la Municipale Sylvie PODIO rappelle que malgré le fait que l'ARASMAC ait mis du temps à réagir, la Municipalité a écrit au Président, en date du 13 avril, un courrier, accompagné des documents nécessaires, annonçant que la séance de commission était fixée au 18 mai.

Elle considère que la Municipalité a fait son travail. Il y a eu des problèmes au démarrage du projet, les Municipalités concernées n'étant pas habituées à ce genre de procédure.

Le délai prévu par l'ARASMAC, déjà prolongé, est fixé au 22 mai. Il faut dès lors se réunir au plus tard avant fin mai.

Le Président assume sa part d'erreur et invite à suivre la proposition de M. Busslinger. Il demande aux commissaires nommés de se réunir à l'issue de la séance.

M. Pierre Marc BURNAND regrette que la commission doive se réunir avant la prochaine séance de préparation des Groupes, ce qui implique que les commissaires seront là à titre personnel et non en tant que représentant de leur Groupe.

Il demande un délai supplémentaire permettant à la commission de se réunir après la séance de préparation de juin.

M. le Syndic Vincent JAQUES propose que la demande d'un nouveau délai émane du Conseil communal par le biais de son Bureau.

M. Stéphane DEWARRAT rappelle que la commune de Bougy-Villars a présenté en février 2015 les documents concernant le changement des statuts à son Conseil communal.

Il demande que les documents soient transmis, d'ici au vendredi 8 mai, à tous les Conseillers, de manière à ce que les personnes souhaitant poser des questions puissent le faire auprès de leurs commissaires

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER ne souscrit pas à la proposition de M. Dewarrat. Elle estime que les Groupes doivent pouvoir se réunir et en discuter avant qu'une séance de commission ait lieu.

Elle pense qu'il est envisageable de demander une nouvelle prolongation à l'ARASMAC. Aucun délai de péremption pour ce projet n'a été évoqué.

Elle suggère qu'une prolongation soit demandée pour permettre que les Groupes se réunissent lors de la prochaine séance de préparation.

Le Président informe que cette procédure sera suivie.

10. Préavis de la Municipalité

N° 26/5.15 Demande d'un crédit de CHF 744'000.00 pour les avant-projets des aménagements de surface, routiers, sportifs, paysagers et des infrastructures souterraines en relation avec le réaménagement du Parc des Sports et la création d'un centre aquatique

Présidence : Groupe des Socialistes, POP et indépendants

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Edith Magali BARBLAN	Jean-Hugues BUSSLINGER
Christian HUGONNET	Laurence LAMBERT-CAVERSACCIO	Alexandre OLIVEIRA
Mélanie WYSS PITTET		

N° 28/5/15 Demande d'un crédit de CHF 785'000.00 pour le remplacement de tunnels et pour l'optimisation énergétique de l'établissement horticole

Présidence : Groupe de l'UDC

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Esther BURNAND	Anne-Françoise COSANDEY	Janine DEVAUD
Charles DIZERENS	Lucien REY	Lucie ROCHAT
Francesco TRUDU		

N° 29/5.15 Règlement – tarif des frais perçus par la commission de recours en matière de taxes et impôts

Présidence : Groupe des Socialistes, POP et indépendants

Les commissaires sont Mmes et MM. :

Anne-Catherine AUBERT	Patricia CORREIA DA ROCHA	Pascal GEMPERLI
Dominique KUBLER-GONVERS	Philippe LAURENT	Yves MENETREY
Magali ZUGER		

11. Rapports de commissions

N° 16/4.15 Modification du Fonds d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables – Reprise de la discussion – Reprise de la discussion

M. Christian HUGONNET, au vu des nombreuses raisons qui justifient la modification du Règlement sur le Fonds, retire son amendement.

Après discussion au sein des Groupes, il pense qu'il y a des volontés de revoir la copie de ce Règlement et qu'il vaut la peine de se donner un peu de temps pour revenir avec un projet équilibré. Il déposera une motion sur le sujet.

Le Président propose que les amendements soient votés en bloc.

Au vote :

Les amendements sont acceptés une majorité évidente, un avis contraire et une abstention

Les conclusions du préavis amendé sont acceptées à une majorité évidente, 2 avis contraires et une abstention

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. D'adopter le règlement du Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables avec les modifications suivantes :
2. Article 1, lettre d) : inciter les propriétaires d'installations de production et de consommation d'énergie à réaliser des travaux utilisant des énergies renouvelables et des économies d'énergies.
3. Article 2, lettre a) : Le financement du fonds est de CHF 250'000.00 par an au maximum. Le capital global sur le compte du fonds ne doit pas dépasser le montant de CHF 500'000.00, un dépassement temporaire de ce montant sur deux ans étant toutefois autorisé.
4. Article 3, bénéficiaires : Toutes les personnes physiques ou morales peuvent bénéficier de subventions du fonds pour les projets sis sur le territoire communal aux buts énoncés à l'article 1, dans la limite du capital disponible du fonds.

5. Article 5 (nouveau) : Pour être pris en compte les projets doivent :
- a) répondre au moins à l'un des objectifs contenus dans l'article premier;
 - b) indiquer clairement les résultats attendus;
 - c) être susceptibles de s'appliquer à d'autres utilisateurs;
 - d) exiger un effort propre du requérant (en francs et/ou en heures);
 - e) permettre un contrôle du résultat obtenu.

L'octroi de subventions par la Confédération ou le Canton ne limite pas la possibilité d'obtenir une subvention au travers de ce fonds.

6. Article 5bis (nouveau) : La subvention octroyée par ce fonds ne sera pas, en règle générale, supérieure aux 20 % du coût global effectif du projet. La Municipalité peut toutefois augmenter cette limite à 40 % sur préavis de la Commission du fonds. Ce préavis s'appuiera notamment sur les critères de qualités suivants :
- a) Le projet est novateur : il vise une plus-value sociale, environnementale, économique ou technologique exemplaire.
 - b) Le projet est d'intérêt public : la collectivité morgienne bénéficie en premier des finalités du projet.
 - c) Le projet a pour objectif de préserver un patrimoine naturel ou bâti lors de travaux d'assainissement énergétique générant des coûts de réalisation extraordinaires.
7. Article 9 al. 1 : La Municipalité désigne, au début de chaque législature, le dicastère responsable de la gestion du fonds et du contrôle de son utilisation.

N° 2/5.15 Demande d'un crédit de CHF 100'000.00 pour la mise en place d'un processus de gestion de crise et d'une cellule de crise lors d'événements majeurs

Mme Anne-Catherine AUBERT, présidente de la commission chargée de l'étude de cet objet, lit les conclusions de son rapport qui sont différentes de celles du préavis municipal.

M. le Syndic Vincent JAQUES remercie la commission pour la qualité des échanges qu'il y a eu et qui ont permis de mettre en lumière la fragilité de l'alimentation en énergie en cas de catastrophe.

La Municipalité se rallie aux conclusions de la commission.

Au vote :

L'amendement est accepté à une majorité évidente et 7 abstentions

Les conclusions du préavis amendé sont acceptées à une majorité évidente, un avis contraire et 10 abstentions

Elles ont la teneur suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 100'000.00 pour la mise en place d'un processus de gestion de crise et d'une cellule de crise;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 3'362.00 pour l'installation d'une ligne de secours alimentée par un générateur extérieur;
3. d'admettre que ces dépenses soient comptabilisées dans un nouveau compte "Gestion de crise" du budget de fonctionnement 2015.

12 Motion Christian Hugonnet "Repenser le fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables" – Dépôt

Le motionnaire dépose sa motion et ne souhaite pas la développer séance tenante.

13. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

M. le Syndic Vincent JAQUES annonce deux réponses orales.

M. le Municipal Denis PITTET répond à l'intervention de Mme Kirchhofer, suite à la réponse à Mme Hodel concernant la construction du Centre de vie enfantine de la Gracieuse.

La Municipalité a proposé à Mme Kirchhofer une rencontre informelle le lundi 27 avril avec 3 commissaires de ce projet et Maître Alain Thévenaz, avocat-conseil de la commune.

La Municipalité répondra de manière écrite à l'intervention de Mme Kirchhofer ainsi qu'au postulat de M. Philippe Deriaz pour la séance de fin juin 2015.

M. le Municipal Daniel BUACHE, suite à la question de M. Steven Kubler, répond que la PRM n'est jamais intervenue à cet endroit depuis 2013, que ce

soit pour un accident ou un constat à l'amiable. Toutefois, l'OFROU mentionne un accident en juillet 2014 avec blessé léger.

Le carrefour en question, bien que très sollicité, ne peut donc pas être considéré comme lieu à risque. Il s'agit d'un cas de priorité au sens inverse dans un endroit où la visibilité est normale.

Une condamnation de cette entrée d'autoroute entraînerait une surcharge de trafic au giratoire de la Longeraie et congestionnerait la circulation.

La charge de trafic est d'environ 13'300 véhicules par jour à cet endroit.

L'OFROU étudie une modification du giratoire pour en améliorer sa fluidité. La PRM veillera au maintien des bonnes indications pour les automobilistes.

Mme Dominique-Anne KIRCHHOFER remercie M. le Syndic d'avoir pris contact avec elle après la dernière séance du Conseil communal et de lui avoir proposé cette rencontre et d'avoir accepté d'élargir le cercle des participants à une délégation, représentative des partis, de la commission.

Elle attend avec un vif intérêt la réponse écrite de la Municipalité

M. Steven KUBLER remercie la Municipalité pour les réponses à ses questions

11. Questions, vœux et divers

M. Baptiste MÜLLER invite les membres de la commission Plan Lumière à se réunir à l'issue de la séance pour convenir d'une prochaine date de commission.

Mme Caroline JOBIN SOUMAHORO propose qu'il soit possible à l'avenir de commander les abonnements de piscine en ligne afin d'éviter l'engorgement à la caisse et faciliter le travail des caissières. La photo pourrait être amenée au moment de venir récupérer son abonnement.

M. Bertrand GILLIARD émet le vœu que les comptes soient disponibles au format Excel sur l'Extranet, d'autant que ce document est existant car il est fourni à la Commission des finances.

M. Eric DESCOSTERD revient sur une étude menée par une université alémanique sur l'évolution des administrations publiques et constate que le canton de Vaud navigue à contre-courant par rapport à la situation globale suisse. Il émet le vœu que les chiffres de l'évolution du nombre d'employés et d'habitants soient disponibles lors de la présentation du budget. Cela permettrait de travailler sur les mêmes bases statistiques.

Il cite les chiffres de l'an 2000 où il y avait 14'127 habitants, dont 9'203 contribuables, pour 203 EPT et 21,9 millions de charges de personnel. En 2014, 15'401 habitants pour 219 EPT. Il souhaite donc que les chiffres officiels, accompagnés d'une explication de l'évolution soit fournis pour nourrir les réflexions des Conseillers.

La parole n'est plus demandée et le Président lève la séance à 21h30

Le président

Le secrétaire

Yvan Christinet

Frédéric Ambresin